



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 avril 2026

DATE DE CONVOCATION  
24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND, Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h55), M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (pouvoir de M. Sylvain PORCHEROT), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Cédric PERRIER, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL, M. Dominique XOLIN.

Étaient absents : M. Daniel BAUCHET (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h55), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir à M. Alain LEFEVRE).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué à la petite enfance, au tourisme, à l'intelligence artificielle.

Membres en exercice	44	Délibération n°30/04/2026/07
Présents	41	Objet : Désignation des délégués au sein du Conseil
Pouvoirs	03	Syndical du Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO)
Votants	44	

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5711-1,

Vu, les statuts en vigueur du Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO) (joint en annexe),

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des délégués du Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO),

Le nombre de délégués au conseil syndical du Syndicat du Bassin de l'Ouche dépend de la proportion de la population estimée sur le bassin de l'Ouche.

Ainsi, selon les statuts du SBO, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) est représentée par 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Ces délégués sont élus par l'assemblée délibérante de l'EPCI parmi ses membres ou parmi les conseillers municipaux de ses communes membres (article L.5711-1 du CGCT).

L'article L. 2122-7 du CGCT applicable au titre de l'article L. 5211-7 du CGCT, dispose que les délégués au sein des syndicats mixtes fermés sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant les candidatures,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- PROCÈDE, au scrutin secret, uninominal à la désignation de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants auprès du Bassin de l'Ouche (SBO), comme suit :

Délégués titulaires :

Simon GEVREY

POUR : 33 voix, majorité absolue, au second tour

Benjamin BONIN

POUR : 30 voix, majorité absolue, au second tour

Luc JOLIET

POUR : 26 voix, majorité absolue, au second tour

Dominique DUGIED

POUR : 25 voix, majorité relative, au troisième tour

Benoit FRANET

POUR : 28 voix, majorité absolue, au second tour

Délégués suppléants :

Laëtitia QUENOT

POUR : 41 voix, majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour

Olivier GAUTHRON

POUR : 38 voix, majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour

François CHAMBAUD

POUR : 40 voix, majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour

Marie-Paule FONTAINE

POUR : 43 voix, majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour

Éric MOUREY

POUR : 42 voix, majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour

- PRÉCISE les nouveaux délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat du Bassin de l'Ouche comme suit :

Délégué.es titulaires	Déléguée.es suppléant.es
Simon GEVREY	Laetitia QUENOT
Benjamin BONIN	Olivier GAUTHRON
Luc JOLIET	François CHAMBAUD
Dominique DUGIED	Marie-Paule FONTAINE
Benoit FRANET	Éric MOUREY

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 30 avril 2026

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER